

Communiqué de Presse

Paris, le Mercredi 14 Septembre 2011.

DIFPASS : les entreprises du secteur récompensées pour leur mise en œuvre du DIF

Le Mardi 13 Septembre 2011, à 17h30, à la Maison de l'Assurance (FFSA), l'Institut de Formation de la Profession de l'Assurance (IFPASS) a récompensé les entreprises du secteur les plus volontaires en matière de Droit Individuel à la Formation (DIF).

Le concours DIFPASS, dont c'est la première édition cette année, souhaite encourager les entreprises qui s'investissent dans le développement des compétences de leurs collaborateurs.

Une seule action individuelle ou collective par société pouvait être présentée. Une dizaine de dossiers ont été examinés par un jury composé de représentants des fédérations et de professionnels du secteur, sur la base de critères qualitatifs : pertinence du choix du DIF, originalité du thème ou de la méthode pédagogique, outils mis en œuvre.

Un prix par catégorie d'entreprises (catégories constituées en fonction du nombre de salariés) a été remis aux participants retenus:

- > de 100 salariés : Afi Esca, pour une demande individuelle de formation étrangère au poste occupé
- 100 > 1000 salariés : Marsh, pour ses 5 formations suivies étrangères aux lignes de métiers des employés
- > plus 1000 salariés : Groupama Loire Bretagne, pour sa formation aux gestes qui sauvent, et le versement des droits de formation non utilisés à l'association du syndrome de Rett

A l'occasion de cette soirée, furent également présentées les nouveautés de l'offre de formation qualifiante de l'IFPASS pour l'année 2011/2012.

Contact :

Manuel Jeanne

mjeanne@ifpass.fr